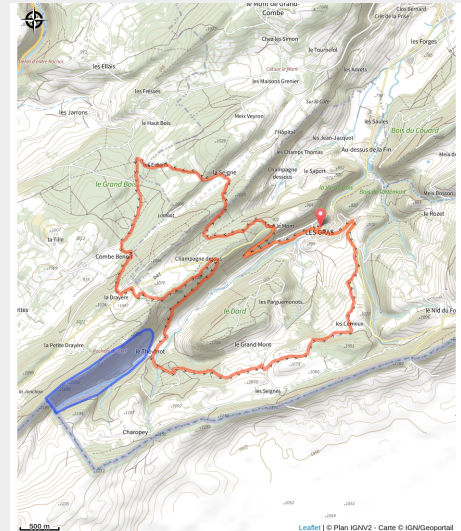
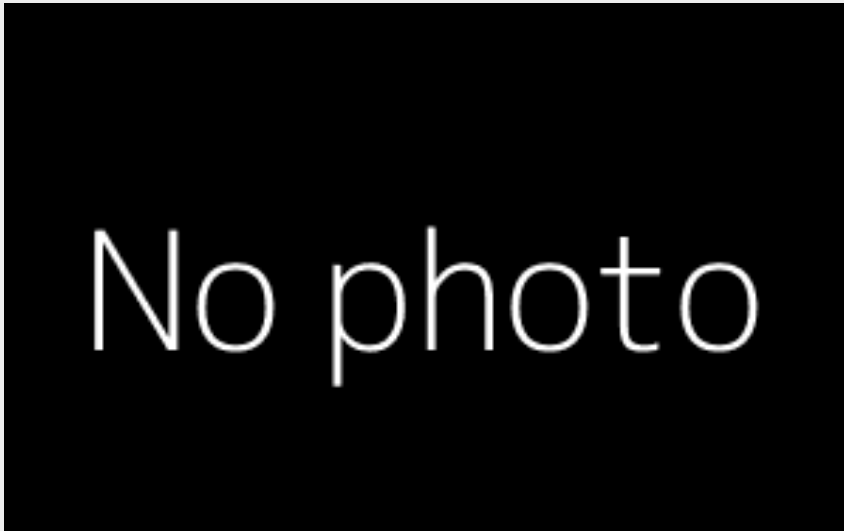


112 - 13 - Les Gras

Doubs



Infos pratiques

Pratique : VTT

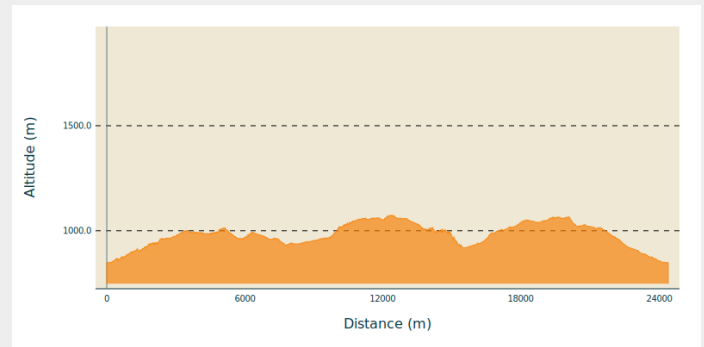
Longueur : 16.6 km

Dénivelé positif : 971 m

Difficulté : Rouge (difficile)

Itinéraire

Profil altimétrique



Altitude min 848 m Altitude max 1074 m

Immersion sauvage dans la vallée du Théverot Depuis le petit village reculé des Gras, niché au creux de la vallée du Théverot, ce parcours ne laisse pas de place au doute : on entre tout de suite dans le vif du sujet avec la montée vers La Perdrix. D'abord sur route, puis sur chemins forestiers... où "gras" prend tout son sens dès que l'humidité s'invite ! C'est un itinéraire de caractère, avec son lot de montées et descentes casse-pattes, avant un moment de répit bienvenu autour des Essarts. La partie finale de l'ascension finale jusqu'à la Drayère offre ensuite une belle récompense : une descente rapide et fluide qui vous ramène dans le vallon du Théverot. Mais attention, il faudra remonter de l'autre côté ! Une montée raide mais panoramique, avec des vues qui s'ouvrent peu à peu. Le final, plus paisible, déroule tranquillement à travers les pâtures jusqu'au point de départ. Un tour exigeant, mais terriblement authentique.

Toutes les informations pratiques

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Rochers du Cerf

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Rochers du Cerf sur la commune des Gras.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.